

Dorn Mai 1826.

10

96

96

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre du 15 Mai, j'y reconnais tous les sentiments de bienveillance que Vous m'avez si souvent prouvés par le fait. Je suis vraiment confus en voyant que ma réclamation Vous cause tant d'embaras et occasionne la perte d'un temps précieux. J'ai relu mon article, et je Vous avoue que je n'y ai rien trouvé qui ne fut de bonne guerre. Mais je suis jaloux de Vous prouver mon entière déférence à votre jugement. Ainsi je Vous prie de retrancher ou de modifier à votre gré, bien entendu que Vous seul en soyez constitué juge, et que l'article après que Vous l'aurez présenté avec les modifications que Vous jugerez convenables, ne puisse plus être soumis à des mutilations arbitraires. En cas de refus de la part de la commission, ou du conseil de la société, je me réserve le droit d'insérer dans ma Bibliothèque Indienne l'article tel que je Vous l'avois envoyé d'abord.

Retranchez donc la rare impudence, et l'intention de déprécier, et l'humeur chagrine &c. &c. Cependant il me semble indispensable d'indiquer la part que M. de Chézy a eue aux articles de M. Langlois. Autrement le public ne concevrait pas pourquoi je me suis mis en bray contre un antagoniste si obscur, auquel j'eusse pu dire comme